

**Fiche de données de  
sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n°  
1907/2006 (REACH)**

**SCHWEIZER-EFFAX** since 1908



**Nom commercial du produit :** HEY SPORT Tex FF Impr  
**Mise à jour :** 14.02.2023  
**Date d'édition :** 07.12.2023

**Version :** 1.0.0

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

HEY SPORT Tex FF Impr  
Identifiant unique de formulation : WYU1-TOP0-E00M-ARGJ

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisations identifiées pertinentes**

Produits d'imprégnation pour le finissage des produits textiles et en cuir

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fournisseur**

Schweizer-Effax GmbH

**Rue :** Westring 24

**Code postal/Lieu :** 48356 Nordwalde

**Pays :** Deutschland

**Téléphone :** +49 2573 9373-0

**Télécopie :** +49 2573 9373-73

**Contact pour informations :** info@schweizer-effax.de  
www.schweizer-effax.de

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence France, 24 h: numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Aerosol 3 ; H229 - Aérosols : Catégorie 3 ; Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
Flam. Liq. 2 ; H225 - Liquides inflammables : Catégorie 2 ; Liquide et vapeurs très inflammables.  
Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux.  
STOT SE 3 ; H336 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Asp. Tox. 1 ; H304 - Danger par aspiration : Catégorie 1 ; Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Aquatic Chronic 3 ; H412 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 3 ; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Indications diverses**

Le produit est équipé d'un pulvérisateur cacheté.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

**Pictogrammes des risques**

# Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

SCHWEIZER-EFFAX since 1908



Nom commercial du produit : HEY SPORT Tex FF Impra  
Mise à jour : 14.02.2023  
Date d'édition : 07.12.2023

Version : 1.0.0



Flamme (GHS02) · Point d'exclamation (GHS07)

## Mention d'avertissement

Danger

## Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Conseils de prudence

P102 Conserver hors de la portée des enfants.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

## Informations supplémentaires sur les dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## 2.3 Autres dangers

Aucune

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

PROPANE-2-OL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457558-25-0000 ; N°CE : 200-661-7; N°CAS : 67-63-0

Poids :  $\geq 10 - < 15$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336

ACÉTATE D'ISOPROPYLE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119537214-46-0000 ; N°CE : 203-561-1; N°CAS : 108-21-4

Poids :  $\geq 5 - < 10$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336 EUH066

#### Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

**Fiche de données de  
sécurité**  
conforme Règlement (CE) n°  
1907/2006 (REACH)

SCHWEIZER-EFFAX since 1908



Nom commercial du produit : HEY SPORT Tex FF Impr  
Mise à jour : 14.02.2023  
Date d'édition : 07.12.2023

Version : 1.0.0

#### En cas d'inhalation

En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

#### En cas de contact avec la peau

En cas de réactions cutanées, consulter un médecin. Se laver immédiatement avec: Eau et savon

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

#### En cas d'ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Demander immédiatement un avis médical (Centre antipoison).

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes

Les symptômes et effets connus importants ou plus importants sont décrits dans l'étiquetage SGH du produit (voir section 2) et dans la section 11 (Informations toxicologiques). Les symptômes et/ou effets (supplémentaires) ne sont pas encore connus.

D'après notre expérience, aucun danger particulier n'est à prévoir si le produit est manipulé correctement et utilisé comme prévu.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les symptômes (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Mousse, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Extincteur à sec, Sable, Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit, Jet d'eau de forte puissance

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Combinaison complète de protection, Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

### 5.4 Indications diverses

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Bien nettoyer les surfaces contaminées. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

**Fiche de données de  
sécurité**  
conforme Règlement (CE) n°  
1907/2006 (REACH)

SCHWEIZER-EFFAX since 1908



Nom commercial du produit : HEY SPORT Tex FF Impra  
Mise à jour : 14.02.2023  
Date d'édition : 07.12.2023

Version : 1.0.0

Protection individuelle: voir rubrique 8  
Evacuation: voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

#### Mesures de protection

##### Mesures de lutte contre l'incendie

Mesures usuelles de la prévention d'incendie. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé.

Protéger contre Radiations UV/rayonnement solaire, Forte chaleur.

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Observer le mode d'emploi. voir section 1.2

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs de référence DNEL/PNEC

##### DNEL/DMEL

PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0

Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Consommateur)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	89 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Consommateur)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	319 mg/kg
Facteur d'évaluation :	jour(s)
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Consommateur)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	26 mg/kg
Facteur d'évaluation :	jour(s)
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Salarié)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	500 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Salarié)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	888 mg/kg
Facteur d'évaluation :	jour(s)

**Fiche de données de  
sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n°  
1907/2006 (REACH)**

**SCHWEIZER-EFFAX** since 1908



**Nom commercial du produit :** HEY SPORT Tex FF Imprà  
**Mise à jour :** 14.02.2023  
**Date d'édition :** 07.12.2023

**Version :** 1.0.0

ACÉTATE D'ISOPROPYLE ; N°CAS : 108-21-4

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Consommateur)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 168 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Consommateur)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À court terme  
Valeur limite : 335 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Consommateur)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 16 mg/kg  
Facteur d'évaluation : jour(s)  
Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Consommateur)  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 16 mg/kg  
Facteur d'évaluation : jour(s)  
Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Salarié)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 275 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Salarié)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À court terme  
Valeur limite : 558 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Salarié)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 27 mg/kg  
Facteur d'évaluation : jour(s)

**PNEC**

PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)  
Voie d'exposition : Eau (Y compris la station d'épuration)  
Valeur limite : 140,9 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)  
Voie d'exposition : Eau (Y compris la station d'épuration)  
Valeur limite : 140,9 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce)  
Valeur limite : 552 mg/kg  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau de mer)  
Valeur limite : 552 mg/kg  
Type de valeur limite : PNEC (Terre)  
Voie d'exposition : Terre  
Valeur limite : 28 mg/kg  
Type de valeur limite : PNEC (Intoxication secondaire)  
Valeur limite : 160 mg/kg  
Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration)  
Voie d'exposition : Eau (Y compris la station d'épuration)  
Valeur limite : 2251 mg/l

ACÉTATE D'ISOPROPYLE ; N°CAS : 108-21-4

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

SCHWEIZER-EFFAX since 1908



**Nom commercial du produit :** HEY SPORT Tex FF Impr  
**Mise à jour :** 14.02.2023  
**Date d'édition :** 07.12.2023

**Version :** 1.0.0

Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur limite :	0,22 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, libération temporaire)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur limite :	1,1 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur limite :	0,022 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau douce)
Valeur limite :	1,25 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau de mer)
Valeur limite :	0,125 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration)
Voie d'exposition :	Terre
Valeur limite :	0,35 mg/kg

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Protection individuelle

Utiliser un équipement de protection personnel.

### Protection yeux/visage



Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

### Protection de la peau

#### Protection des mains



**En cas d'un bref contact avec la peau :** Modèle de gants adapté Gants à usage unique. NBR (Caoutchouc nitrile)

**Lors de contact fréquents avec les mains :** Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité.

Matériau approprié CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène) , NBR (Caoutchouc nitrile) , Caoutchouc butyle , NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel)

Temps de pénétration 480 min

Epaisseur du matériau des gants Polychloroprène - CR (0,5 mm) caoutchouc nitrile/nitrillatex - NBR (0,35 mm)

Caoutchouc butyle - Butyl (0,5 mm)

**Caractéristiques exigées :** Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. EN ISO 374

**Remarque :** Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

#### Protection corporelle

Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Vêtement de protection. EN 13034 Fibres naturelles (coton) , fibres synthétiques résistantes à la chaleur

Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques DIN EN 13832-2

### Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

### Remarques générales

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

# Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

SCHWEIZER-EFFAX since 1908



Nom commercial du produit : HEY SPORT Tex FF Impr  
 Mise à jour : 14.02.2023  
 Date d'édition : 07.12.2023

Version : 1.0.0

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect :** Aérosol

**Couleur :** incolore

**Odeur :** caractéristique

#### Caractéristiques en matière de sécurité

<b>État physique :</b>			Liquide
<b>Point de fusion/point de congélation :</b>			non déterminé
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :</b>	( 1013 hPa )	>	35 °C
<b>Température de décomposition :</b>			non déterminé
<b>Point éclair :</b>		<	23 °C
<b>Température d'auto-inflammation :</b>		>	200 °C
<b>Limite inférieure d'explosivité :</b>			0,6 Vol-%
<b>Limite supérieure d'explosivité :</b>			12 Vol-%
<b>Limite inférieure d'explosivité :</b>			non applicable
<b>Limite supérieure d'explosivité :</b>			non applicable
<b>Pression de vapeur :</b>	( 50 °C )		non déterminé
<b>Dampdruck :</b>	( 20 °C )		43 hPa
<b>Densité :</b>	( 20 °C )		0,775 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité relative :</b>	( 20 °C )		non déterminé
<b>Densité relative :</b>	( 20 °C )		non déterminé
<b>Test de séparation des solvants :</b>	( 20 °C )		non déterminé
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	( 20 °C )		pratiquement insoluble
<b>Solubilité dans les corps gras :</b>	( 20 °C )		Non déterminé.
<b>pH :</b>			non déterminé
<b>log P O/W :</b>			non déterminé
<b>Temps d'écoulement :</b>	( 20 °C )		non applicable
<b>Viscosité :</b>	( 20 °C )		non applicable
<b>Viscosité cinématique :</b>	( 40 °C )		non applicable
<b>Teneur en solvant :</b>			90,6 - 93,8 Pds %
<b>Seuil olfactif :</b>			non déterminé
<b>Densité de vapeur relative :</b>	( 20 °C )		non déterminé
<b>Vitesse d'évaporation :</b>			non déterminé
<b>Solides inflammables :</b>			Non applicable.
<b>Liquides comburants :</b>			Négligeable.
<b>Propriétés explosives :</b>			Non déterminé.
<b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux :</b>			Négligeable.

### 9.2 Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

**Fiche de données de  
sécurité**  
conforme Règlement (CE) n°  
1907/2006 (REACH)

SCHWEIZER-EFFAX since 1908



**Nom commercial du produit :** HEY SPORT Tex FF Impr  
**Mise à jour :** 14.02.2023  
**Date d'édition :** 07.12.2023

**Version :** 1.0.0

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

**10.4 Conditions à éviter**

Voir section 7 de la fiche de données de sécurité.

**10.5 Matières incompatibles**

Aucun connu.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Corrosion**

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

**Cancérogénité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

Potentiel de troubles endocriniens:

Le produit ne contient aucune substance supérieure aux limites légales qui figure sur la liste établie en vertu de l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 sur la base des propriétés de perturbation endocrinienne ou qui présente des propriétés de perturbation endocrinienne ou de dommage endocrinien conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Autres indications de toxicité:

Le produit n'a pas été testé. Les déclarations sur la toxicologie ont été dérivées des propriétés des composants individuels.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**



**Fiche de données de  
sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n°  
1907/2006 (REACH)**

**SCHWEIZER-EFFAX** since 1908



**Nom commercial du produit :** HEY SPORT Tex FF Impra  
**Mise à jour :** 14.02.2023  
**Date d'édition :** 07.12.2023

**Version :** 1.0.0

### 12.1 Toxicité

Le produit n'a pas été testé. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

#### **Toxicité aquatique**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient pas de composants à des concentrations de 0,1% ou plus qui sont classés comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistants et très bioaccumulables (vPvB).

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient aucune substance supérieure aux limites légales qui figure sur la liste établie en vertu de l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 sur la base des propriétés de perturbation endocrinienne ou qui présente des propriétés de perturbation endocrinienne ou de dommage endocrinien conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

### 12.7 Autres effets néfastes

Le produit ne contient aucune des substances énumérées dans le règlement (CE) 1005/2009 relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

### 12.8 Autres informations écotoxicologiques

#### **Informations complémentaires**

Éviter une introduction dans l'environnement.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer en observant les réglementations administratives.

### 13.2 Informations complémentaires

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 1950

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

#### **Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

AÉROSOLS

#### **Transport maritime (IMDG)**

AEROSOLS

#### **Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)**

AEROSOLS, FLAMMABLE

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

#### **Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

**Classe(s) :** 2

**Fiche de données de  
sécurité**  
conforme Règlement (CE) n°  
1907/2006 (REACH)

SCHWEIZER-EFFAX since 1908



Nom commercial du produit : HEY SPORT Tex FF Impr  
Mise à jour : 14.02.2023  
Date d'édition : 07.12.2023

Version : 1.0.0

Code de classification : 5F  
Danger n° (code Kemler) : 23  
Code de restriction en tunnel : D  
Dispositions particulières : LQ 1 | E 0  
Étiquette de danger : 2.1

**Transport maritime (IMDG)**

Classe(s) : 2.1  
Numéro EmS : F-D / S-U  
Dispositions particulières : LQ 1 | E 0  
Étiquette de danger : 2.1

**Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)**

Classe(s) : 2.1  
Dispositions particulières : E 0  
Étiquette de danger : 2.1

**14.4 Groupe d'emballage**

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non  
Transport maritime (IMDG) : Non  
Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Réglementations EU**

Directive aérosol (75/324/CEE)

**Autorisations et limites d'utilisation**

**Limites d'utilisation**

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)**

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 40, 75

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette préparation. Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange :

PROPANE-2-OL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457558-25-0000 ; N°CE : 200-661-7; N°CAS : 67-63-0

ACÉTATE D'ISOPROPYLE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119537214-46-0000 ; N°CE : 203-561-1; N°CAS : 108-21-4

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**16.1 Indications de changement**

Aucune

**16.2 Abréviations et acronymes**

ADR = Accord européen relatif au transport de marchandises dangereuses par route ADN = Accord européen relatif au transport de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ATE = Valeurs estimées pour la toxicité

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

SCHWEIZER-EFFAX since 1908



**Nom commercial du produit :** HEY SPORT Tex FF Impr  
**Mise à jour :** 14.02.2023  
**Date d'édition :** 07.12.2023

**Version :** 1.0.0

aiguë. AwSV = Ordonnance sur les installations de traitement des substances dangereuses pour l'eau CAS = Numéro du Chemical Abstract Service CE = Communauté Européenne CLP = Règlement CE 1272/2008 CMR = cancérigène mutagène reprotoxique DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet DMEL = Niveau d'effet minimal dérivé EC50 = Concentration efficace moyenne qui induit un effet défini autre que la mort dans une population test. EG = Communauté européenne. EN = Normes européennes. IATA = Règlement sur les marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien IBC-Code = Code international relatif à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en grandes quantités. IMDG = Code maritime international pour les marchandises dangereuses ISO = Organisation internationale de normalisation LC50 = Concentration létale 50 LD50 = Dose létale 50 MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail. MARPOL = Convention internationale pour la protection du milieu marin contre les déchets d'exploitation des navires. NOEC = Aucun effet observé Concentration. OECD = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. pH = potentiel de l'hydrogène PNEC = Concentration prédite sans effet PPM = parties par million REACH = Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (Règlement CE 1907/2006) RID = Règlement concernant le transport international de marchandises dangereuses par train TWA = Limite d'exposition moyenne pondérée dans le temps UN-Numéro = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = Très persistant et très bioaccumulatif, conformément au règlement REACH. VOC = Composés organiques volatils (COV)

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.7 Informations complémentaires

Ce produit est une bombe aérosol Bag-on-Valve. Le Bag-on-Valve est une bombe aérosol avec un système à deux compartiments. Le produit sans gaz propulseur se trouve dans la chambre intérieure (sachet en plastique). Entre le sac contenant le produit et la bombe, il y a de l'air comprimé qui, lorsque la buse est actionnée, exerce une pression sur le sac et fait sortir le produit vers l'extérieur.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.